

**T R É L O N**

Ville internet : @@L*

*TRELON, le 26 Septembre 2018**Le Maire de Trélon*

à

LETTRÉ TRIMESTRIELLE N° 65

Madame, Monsieur,

Le fait marquant de cette fin de trimestre devait être la rentrée scolaire mais l'actualité a tout bouleversé.

Le jeudi 14 Septembre à 21h30, je reçois un coup de téléphone de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe me demandant d'accueillir des migrants dans l'ancienne maison de retraite inoccupée. Je propose d'y réfléchir dans les prochains jours avec le Conseil Municipal. Mais impossible car c'est pour le lendemain à midi !!

Devant l'urgence d'héberger des familles avec de très jeunes enfants, j'ai considéré cette situation humanitaire comme prioritaire. On ne peut pas laisser ces gamins et gamines dehors alors que se profilent les mois d'automne et d'hiver.

Je pense que chacun en son âme et conscience aurait agi de la sorte.

Je garde la même ligne de conduite exprimée dans ma dernière lettre du mois de Juin. On ne peut accueillir toute la misère du monde mais quand on peut soulager momentanément quelqu'un on doit le faire.

Lors du prochain Conseil Municipal, nous fixerons la date de fin d'hébergement pour laisser l'Etablissement Public Foncier organiser la démolition du bâtiment.

Entre temps, des personnes étrangères à la commune ont décidé de manifester leur opposition à partir d'informations erronées.

Lors du reportage de FR3, j'ai pu mettre la vérité en exergue :

- jamais les migrants ne touchent de l'argent de l'État,
- jamais il n'est prévu de les loger durablement à l'Espérance,
- jamais la commune ne perçoit de subsides pour les accueillir.

Seule l'association qui les encadre perçoit une indemnité journalière pour régler le fonctionnement de l'hébergement.

Le seul point que j'ai refusé concerne l'obligation scolaire. En effet, tout enfant de plus de trois ans doit être scolarisé. Nous ne pouvons accepter ces jeunes migrants dans nos écoles au risque de déstabiliser les classes. C'est à l'État de prendre en charge ce problème d'enseignement.

Je n'ai aucune honte à porter secours à ces personnes en difficulté qui ne troublent en rien l'ordre public. Je considère cela comme une action humanitaire indispensable.

Toutefois, la décision prise de raser le bâtiment « modernisé » des Carmes ne doit être remise en cause et mon devoir est de faire pression sur l'Etablissement Public Foncier, qui nous accompagne, pour accélérer la procédure de démolition.

En même temps, nous présentons un dossier de réhabilitation du château pour accueillir le centre médico-psychologique de l'hôpital de Maubeuge, afin qu'en 2020/2021 ce beau bâtiment retrouve une activité moins mouvementée.

Ce surcroît d'animation n'a pas empêché la rentrée scolaire de se faire. Malheureusement, l'école René Bry a connu une fermeture de classe, le nombre d'élèves ayant chuté de 200 à 175 inscrits.

Afin d'alléger les classes de Cours Préparatoires, nous avons changé l'emploi du temps de nos animateurs de loisirs en les affectant deux demi-journées par semaine à ces classes et en instaurant en plus un encadrement sportif. L'organisation du temps reste au libre choix du directeur.

Un risque de perte d'élèves à la rentrée de 2019 plane toujours, aussi je renouvelle ma demande aux parents de scolariser leurs enfants à Trélon.

Lors du dernier Conseil, nous avons créé administrativement un hameau : celui de Beaulieu, le long de la route de Chimay afin de réguler à cet endroit la vitesse toujours trop excessive. J'espère que les habitants bénéficieront ainsi d'une sécurité supplémentaire et que le respect du code de la route sera effectif.

Avec le Conseil Municipal, je reste à votre écoute tout en étant à votre entière disposition.

Je vous assure de mon entier dévouement.

Le Maire,



François LOUVEGNIES